

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Arrêté N° 799 / 2025

Parking des Tins
4 emplacements réservés pour infirmiers et personnels soignants
du jeudi 10 juillet 2025 à 19h00 au lundi 14 juillet 2025 à 15h00

Le Maire de la Ville de Céret,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1 et suivants, réglementant les pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Route,

VU la Circulaire de Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales, en date du 15/01/2025, adaptant la posture Vigipirate à la période « hiver-printemps 2025 » et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « urgence attentat », pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée,

Vu l'arrêté n°611/2025 du 26/05/2025 réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de la fêria,

CONSIDERANT que les infirmiers et personnels soignants ne peuvent pas circuler dans le périmètre sécurisé de la fêria interdit à la circulation tous les jours entre 10 heures et 3 heures du matin,

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir assurer leurs missions de soins auprès de leurs patients il faut pouvoir mettre à leur disposition des places de stationnement au plus près du périmètre sécurisé pour la fêria,

A R R E T E

ARTICLE 1 – Du jeudi 10 juillet 2025 -19h00- au lundi 14 juillet 2025 -15h00-

4 places de stationnement sont réservées sur le parking des Tins pour les infirmiers et personnels soignants, conformément au plan ci-annexé

ARTICLE 2– La signalisation appropriée sera mise en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 – Monsieur le Maire de Céret, Madame la Commandante de la Compagnie de Gendarmerie de Céret, et les agents de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Céret, le vingt-cinq juin deux mille vingt-cinq,

Pour le Maire, par délégation,


Denis Dunyach,
Adjoint délégué





PLAN ANNEXE ARRETE 19-2025 STATIONNEMENTS RESERVES PERSONNEL SOIGNANT FERIA



Stationnement réservé: personnel soignant (4 places)
 du jeudi 10 juillet 2025 - 19h00 -
 au lundi 14 juillet 2025 - 15h00 -



Pour le Maire, par délégation

Denis DUNYACH

Denis DUNYACH
 Adjoint à la sécurité